

DÉPARTEMENT  
LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT

SAINT NAZAIRE

Effectif légal  
du conseil  
communautaire  
42

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

# PROCÈS-VERBAL

De l'élection  
d'un membre du bureau

## SEANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, à son siège, 2 rue du Docteur Ange Guépin, ville de Pornic, sur la convocation de ses membres dûment adressée par la présidente de l'EPCI, Madame Pascale BRIAND, le vingt juin deux mille vingt-cinq, pour procéder à l'élection d'un membre du Bureau.

Étaient présents, excusés ou absents les conseillers communautaires suivants :

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, M. Yves BLANCHARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Denis DUGABELLE, Mme Céline EVIN, Mme Mauricette HELLO, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS.

**Excusés** : M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Maryse MOINEREAU, M. Luc NORMAND, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : M. Jean-Michel BRARD à M. Patrick PRIN, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jacky DROUET à Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY à Mme Brigitte DIERICX, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Edgard BARBE, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Claire HUGUES.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BRETON

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 26 - Pouvoirs : 9 - Votants : 35

## Ordre du Jour :

### 1. Election d'un membre du bureau communautaire pour la commune de Villeneuve en Retz

Madame la Présidente a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Laurence BRETON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

## CONTEXTE

Madame la Présidente a expliqué que suite au décès de M. Jean-Bernard FERRER, un poste de membre du bureau communautaire est vacant et qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre pour représenter la commune de Villeneuve en Retz.

### 1. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente rappelle que, en plus du Président et des 9 vice-présidents, le bureau communautaire est complété de 13 membres portant sa composition totale à 23 membres, sur la base de la représentation suivante :

*Chaque commune est représentée par au minimum un membre, et :*

- *2 membres pour les communes de plus de 4 000 habitants*
- *4 membres pour les communes de plus de 12 000 habitants*

PORNIC	4
CHAUMES-EN-RETZ	2
SAINTE-PAZANNE	2
VILLENEUVE-EN-RETZ	2
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	2
LA PLAINE-SUR-MER	2
LA BERNERIE-EN-RETZ	1
ROUANS	1
PORT-SAINT-PERE	1
CHAUVE	1
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	1
VUE	1
LES MOUTIERS-EN-RETZ	1
PREFAILLES	1
CHEIX-EN-RETZ	1
TOTAL	23

Le nombre de membres du bureau restant à élire pour la commune de Villeneuve en Retz est de : 1.

Madame la Présidente rappelle que la procédure est identique à l'élection du Président et des Vice-Présidents : élection au scrutin uninominal à trois tours.

Par renvoi aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *le Président et les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.* »

#### Constitution du Bureau :

Le Conseil Communautaire fait désigner deux assesseurs :

- M Patrick PRIN
- Mme Monique DIONNET

#### Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote, fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni et dépose lui-même son bulletin dans l'urne.

Le nombre de conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le Bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du Bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins ont été annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### Premier tour de scrutin

Appel de candidature

Est candidat :

- M. Yves BLANCHARD

Madame la Présidente invite le conseil communautaire à procéder à l'élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### Résultat du premier tour de scrutin :

Votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 35

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
M. Yves BLANCHARD	34	Trente-quatre

M. Yves BLANCHARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

#### COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

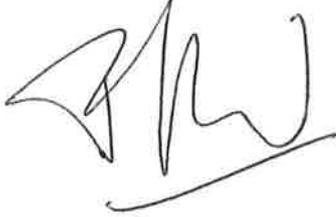
PRESIDENTE	BRIAND Pascale
1 <sup>er</sup> Vice-président	CAUDAL Claude
2 <sup>ème</sup> Vice-président	DROUET Jacky
3 <sup>ème</sup> Vice-président	PLACE Nadège
4 <sup>ème</sup> Vice-président	LEAUTE Gaëtan
5 <sup>ème</sup> Vice-président	MARTIN Pierre
6 <sup>ème</sup> Vice-président	PRIEUR Jacques
7 <sup>ème</sup> Vice-président	ALLAIN Gérard
8 <sup>ème</sup> Vice-président	HUGUES Claire
9 <sup>ème</sup> Vice-président	RELANDEAU Françoise
Membre du Bureau	BLANCHARD Yves
Membre du Bureau	CALARD Isabelle
Membre du Bureau	RIPOCHE Jacques
Membre du Bureau	NORMAND Luc
Membre du Bureau	BOURREAU-GOBIN Eloïse
Membre du Bureau	MELLERIN Bernadette
Membre du Bureau	ROTHAIS Virginie
Membre du Bureau	BRARD Jean-Michel
Membre du Bureau	VAN GOETHEM Christiane
Membre du Bureau	BARBE Edgard
Membre du Bureau	DIONNET Monique
Membre du Bureau	VINCENT Danièle
Membre du Bureau	DUGABELLE Denis

## Observations et réclamations

### Clôture du Procès verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 juin 2025 à 19 h 30, en double exemplaires a été, après lecture, signé par le Président, le secrétaire et les assesseurs.

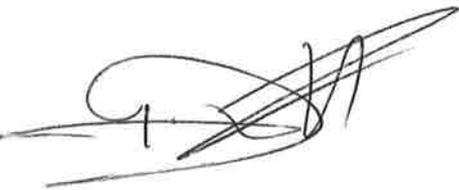
Le Président,



Le Secrétaire,



Les assesseurs,



*Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».*

*Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.*